

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2025
Délibération n°47

L'An deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le vingt et un mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard HERMITTE Jean-Pierre ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; Virginie JEANE ; MOUGIN Rémi ; MOSSO Véronique ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ;

Absents :

Procurations : VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle ; KIRKYACHARIAN Luc à FISCHER Maryline ; Franck ADISON à GRANET Alice ; GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine ; VERNET Laurent à MOSSO Véronique ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

L'AP/CP est une technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité.

Une autorisation de programme (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP).

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'utilisation des AP/CP permet à la collectivité de déroger au principe d'annualité du budget. En effet, celle-ci peut mener des projets qui s'étendent sur une durée plus longue que l'exercice budgétaire.

La collectivité s'engage juridiquement sur le montant global de l'AP, l'enveloppe est ensuite échelonnée sur plusieurs années dans un échéancier et chaque année le montant inscrit est celui engagé sur l'exercice budgétaire.

	Total	2025	2026	2027	2028
Regroupement des écoles	5 300 000€	850 000€	1 600 000€	1 625 000€	1 225 000€
Réfection du patrimoine culturel	453 000€	123 000€	80 000€	110 000€	140 000€
Modernisation de l'éclairage public	531 000€	170 000€	150 000€	211 000€	
Aménagement du plateau des Essarts	100 000€	50 000€	30 000€	20 000€	

Vu le règlement budgétaire et financier ;
Vu le projet de budget adressé aux conseillers municipaux le 21 mars 2025 ;
Vu l'article L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la présentation budgétaire faite lors de la séance ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'approuver la création des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme, telles que détaillées ci-dessus.

Le maire
Gaëlle MOREAU

Handwritten signature of Gaëlle Moreau in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

Handwritten signature of Maryline Fischer in black ink, featuring a large, sweeping initial 'M' followed by the name 'Fischer'.